Université de Paris

Master Cinéma et Audiovisuel
Spécialité *Études cinématographiques*

2020-2021

Atelier pratique de réalisation (M1 et M2)

La spécialité «Études cinématographiques » du master « Cinéma, Documentaire, Médias » propose un itinéraire « Atelier pratique de réalisation ».

Cet itinéraire s'inscrit dans la continuité des Ateliers Cinéma de licence, qui sont une spécificité de la formation en études cinématographiques à l'Université de Paris.

Il permet de conjuguer la recherche au niveau master et une expérience pratique de réalisation.

Il s'adresse en priorité aux étudiants qui souhaitent **mener une réflexion approfondie sur la création cinématographique en s'impliquant dans la conception et la fabrication d'un film**.

Le principe est le suivant : un.e **cinéaste** propose à un groupe de quinze étudiant.e.s de mener un travail de réalisation à partir d'un thème et d'un projet formel précis.

L'enjeu de l'atelier est d'inviter les étudiant.e.s à élaborer **un travail de réalisation cinématographique personnel** s'inscrivant dans le projet collectif de l'atelier.

Programme 2020-2021

L'atelier 2020-2021 sera dirigé par **la réalisatrice Sophie Bredier**

Corps étranger

Le corps est l'une des grandes affaires, sinon la grande affaire, du cinéma. Chaque fois qu'on le cadre et le porte à l'écran, il devient représentation, et partant, objet de désir.
Mais comment raconter *ce* corps lorsqu'il dit le contraire, ou simplement diffère de ce qu'on est ou ressent de soi, lorsqu'on le vit comme une fiction, un fardeau, un mensonge ou un handicap ?
Comment rendre tangible l'expérience physique de la distorsion entre la sensation de soi et l'apparence que l'on offre ? Est-on réductible à son corps ? Où se trouve le sujet quand il est enfermé dans un corps qui le trahit ? Le corps peut-il mentir ?
Ces questions, pour abstraites et théoriques qu'elles paraissent, devront trouver à s'incarner dans le documentaire qu'il vous sera demandé de réaliser. En déclinant la notion de « corps étranger » de manière concrète, à travers des situations abordant frontalement le sujet, on réfléchira ensemble aux moyens cinématographiques et aux formes narratives à trouver pour donner à (perce)voir ce trouble identitaire.
4 projets de film seront choisis pour être réalisés dans le cadre de l'atelier.

La présentation complète de l'atelier est consultable sur **le site des Ateliers Cinéma** : https://lac.u-paris.fr/ateliers-cinema

Le calendrier de l'atelier sera actualisé au début du mois de juillet.

Dépôt des candidatures

L'itinéraire « **Atelier pratique de réalisation** » est **sélectif et limité à 15 étudiant.e.s,** qui ont déjà été initié.es aux pratiques **de la réalisation audiovisuelle** (prise vue, prise de son, montage) au cours de leur licence, à l'Université de Paris ou dans une autre université.

L'appel à candidatures est désormais ouvert pour l'année universitaire 2020-2021

- aux étudiant.e.s ayant validé leur licence Cinéma à l'Université de Paris en 2020.
- aux étudiant.e.s extérieur.e.s ayant été admis.es en M1 ou M2 Cinéma à l'Université de Paris.
- aux étudiant.e.s du master Cinéma de Paris 3 , dans la limite des places disponibles.

Pour faire acte de candidature, il faut **être autorisé à s'inscrire administrativement en master,** c'est-à-dire avoir déposé un **projet de mémoire** conforme aux instructions données sur le site de l'université, accompagné de l'**accord** préalable d'un.e directeur.rice de mémoire.

Le **projet et l'accord** seront joints au dossier, qui contiendra en outre :

- une **lettre** expliquant votre motivation pour le choix de l'Atelier « Pratique de réalisation »,

- un **CV détaillé** faisant état de vos expériences antérieures dans le domaine de la pratique cinématographique, ainsi que les résultats obtenus au cours de la licence (matières générales + enseignements pratiques).

Vous vous engagerez, par cette candidature, à suivre tous les travaux de l'atelier.

NB : **la démarche est la même pour les étudiant.e.s de Paris 3 candidat.e.s à l'atelier**. Sinon que ceux et celles qui n'ont pas encore de directeur.rice de recherche peuvent envoyer leur projet de mémoire et indiquer simplement leur directeur.rice souhaité.e à Paris 3.

Validation

En M1 : l'Atelier pratique de réalisation a lieu au premier et au second semestre. Il est validé à chaque semestre en lieu et place d'un séminaire. Un.e étudiant.e de M1 inscrit.e à l'atelier aura donc à valider, outre le mémoire :

- les 2 semestres de l'atelier
- 3 séminaires théoriques au choix + le cours de M1 (au choix, voir brochure) et les UE de langues.

En M2 : l'atelier est également validé à chaque semestre en lieu et place d'un séminaire. Un.e étudiant.e de M2 inscrit.e à l'atelier aura donc à valider, outre le mémoire :

- les 2 semestres de l'atelier
- 2 séminaires théoriques au choix + l'UE « groupe de recherche » et les UE de langues.

ATTENTION : en M1 comme en M2, **les étudiant.e.s inscrit.e.s à l'atelier ne peuvent pas valider de stage en lieu et place d'un séminaire ou d'une partie de l'atelier**. Ils ne pourront suivre et valider que des **stages hors cursus**.

Envoi des dossiers de candidatures

La date limite pour le dépôt des dossiers (papier ou informatique) **est :**

le jeudi 10 septembre 2020

Les dossiers complets doivent être envoyés par voie électronique ou par courrier à :

Catherine Ermakoff, responsable des Ateliers Cinéma et **Emmanuelle André**, responsable pédagogique de l'itinéraire (adresses ci-dessous).

ateliers.cinema@univ-paris-diderot.fr
emmanuelle.andre@univ-paris-diderot.fr
Université de Paris
Ateliers Cinéma - Bâtiment Grands Moulins- Bureau 676 C
UFR Lettres, Arts, Cinéma - Case 7010
5, rue Thomas Mann 75205 PARIS CEDEX 13
Tél. : 01 57 27 63 66

Les étudiants seront informés le mercredi 16 septembre 2020
des résultats de la commission de sélection.